



*Société Coopérative
Intercommunale
Boulevard Piercot, 46
4000 LIEGE*

Intercommunale Pure de Financement

PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

2^e évaluation

Assemblée générale ordinaire du

26 novembre 2024

TABLE DES MATIERES

Messages-clés de cette 2 ^e évaluation.....	3
A. RESA SA Intercommunale – Gestionnaire de réseaux de distribution d’électricité et de gaz en Province de Liège : 2 ^e évaluation - impacts de l’opération de scission partielle d’ENODIA décidée le 27 mars 2024 par les Associés.....	4
B. NETHYS SA	
B.1. Rappel des principaux axes du Plan stratégique 2023-2025.....	5
B.2. Evaluation des actions et réalisations.....	6
B.3. Optimisation énergétique des bâtiments publics et communautés d’énergie....	22
B.4. Conclusions générales.....	24
C. Fonctions, responsabilités et contraintes propres à ENODIA.....	25
D. Synthèse des perspectives dividendaires 2023-2025.....	29
E. Objectifs qualitatifs.....	31

MESSAGES-CLES DE CETTE 2^e EVALUATION

Conformément aux dispositions de l'article L1523-13 §4 du C.D.L.D., nous avons l'honneur de vous communiquer la 2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025 d'ENODIA, lequel a été approuvé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2023.

Les éléments majeurs à retenir sont les suivants :

(i)

Si l'opération de scission partielle d'ENODIA (mars 2024) a modifié de manière substantielle la stratégie supportant le Plan stratégique 2023-2025, nous pouvons d'un autre côté constater avec satisfaction que les performances économiques des principales filiales directes et indirectes de NETHYS ont, dans l'ensemble, été supérieures aux prévisions énoncées dans la première évaluation dudit Plan. En effet, les dividendes versés par les principales filiales et participations de NETHYS pour l'exercice 2023, ainsi que les revenus générés par ses placements financiers au cours des six premiers mois de l'année 2024, ont permis d'atteindre un total cumulé de 63 M€.

(ii)

L'Assemblée générale du 27 mars 2024 a procédé à une refonte des statuts emportant (principalement) la suppression des secteurs d'activités et des différentes classes de parts, au bénéfice d'une plus grande lisibilité des Associés qui pourront appréhender aisément leur représentation dans le capital d'ENODIA et leur droit au dividende.

(iii)

ENODIA, pleinement consciente des enjeux budgétaires de ses Associés, a tout mis en œuvre pour distribuer le dividende de 150 M€ issu de la cession par NETHYS d'une participation majoritaire dans VOO SA. ENODIA a procédé à la liquidation de ce dividende le 3 octobre 2024.

(iv)

Enfin, en mai 2024, NETHYS est devenue actionnaire direct d'ORANGE BELGIUM qui constitue un groupe de télécommunications convergent intégré aux dimensions internationales, tout en conservant le bénéfice de ses droits en matière de gouvernance négociés à l'occasion de la cession de sa participation majoritaire dans VOO SA. Cette (seconde) opération est une nouvelle opportunité pour le Groupe ENODIA.

A.
RESA SA Intercommunale – Gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Province de Liège

2^e évaluation : impacts
de l'opération de scission partielle d'ENODIA
décidée le 27 mars 2024 par les Associés

Tel qu'annoncé au sein de la 1^{ère} Evaluation du Plan stratégique 2023-2025, il a été procédé à une évaluation des impacts de l'opération de scission partielle décidée le 27 mars 2024 ayant conduit à une autonomisation complète du GRD RESA à l'égard d'ENODIA.

Cette opération a été approuvée par l'Autorité de tutelle le 6 mai 2024. La réalisation des conditions suspensives a été constatée par RESA et RESA HOLDING par actes notariés du 12 juin 2024 et publiés aux annexes du Moniteur belge. Cette opération ayant sorti ses effets, le GRD RESA est à présent détenu majoritairement par RESA HOLDING SC, nouvelle intercommunale constituée le 27 octobre 2023 et bénéficiaire de l'objet de cette scission.

Du point de vue des actifs d'ENODIA, il en résulte que les 9.059.428 actions RESA représentant une valeur comptable nette de 657.880.419,88 € (99,95 % du capital de RESA) ont été transférées, assorties de tous les droits et avantages qui s'y rattachent - en ce compris le droit aux dividendes¹ susceptibles d'être distribués sur ces actions après le 1^{er} janvier 2024 - à RESA HOLDING, dont l'actionnariat est identique à celui d'ENODIA.

Cette opération a par conséquent occasionné une réduction majeure des capitaux propres d'ENODIA, passant de 1.830.504.440,96 € à 1.172.624.021,08 € au 31 décembre 2023 (date d'effet comptable de l'opération de scission partielle).

¹ voir le tableau à la section D.1. « Dividendes à percevoir par ENODIA » - page 29

B.
NETHYS SA

Consignes de lecture pour cette partie B :

Les éléments de la 1^{ère} évaluation sont rappelés dans cette *police d'écriture*.

Les éléments relatifs à la 2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025 sont communiqués dans cette **police d'écriture**.

B.1. Rappel des principaux axes du Plan stratégique 2023-2025

Pour rappel et en synthèse, NETHYS a fondé sa stratégie future sur les moyens financiers dégagés par la cession de la participation majoritaire dans VOO SA ainsi que sur une politique de réinvestissements dans différents axes incarnés par un ensemble de filiales et activités.

Ces axes stratégiques ont été énoncés par NETHYS comme suit :

- 1. NETHYS se positionnera dans la transition énergétique par une concentration de ses investissements dans ELICIO et SOCOFE, ainsi que dans des possibilités de développement d'activités connexes ;*
- 2. NETHYS contribuera au développement industriel de la région liégeoise par une participation accrue et active comme actionnaire de NOSHAQ ;*
- 3. NETHYS restera présente dans les secteurs de la télécommunication et de l'ICT par ses participations minoritaires dans VOO Holding (**désormais dans ORANGE BELGIUM²**) et Network Research Belgium (« NRB ») ;*
- 4. NETHYS continuera à être un soutien au secteur culturel et cinématographique par ses participations au sein de deux entreprises, TAXSHELTER.BE et SHELTER PROD, actives dans la production cinématographique, l'art de la scène et le gaming, bénéficiant du régime fiscal de taxshelter ;*
- 5. NETHYS gèrera avec prudence les actifs financiers.*

² Voir pages 14 à 16.

B.2. Evaluation des actions et réalisations

B.2.1. « NETHYS se positionnera dans la transition énergétique par une concentration de ses investissements dans ELICIO et SOCOFE, ainsi que dans des possibilités de développement d'activités connexes »

❖ ELICIO - rappel de la 1^{ère} évaluation :

ELICIO poursuit sa stratégie de développement d'un portefeuille de projets éoliens à des stades de maturité divers, tout en s'assurant de la maîtrise de ses cash-flows.

Dans le domaine des projets offshore, ELICIO est engagée dans quatre projets majeurs :

- **ScotWind – Buchan Offshore Wind** : ce projet affiche une capacité de 960 MW et des investissements en fonds propres seraient financés à hauteur de 16,66% par ELICIO. La décision finale d'attribution de ce projet est attendue vers mi-2029.
- **Princess Elisabeth Zone** : avec une capacité estimée entre 700 MW et 1.400 MW, ELICIO pourrait détenir jusqu'à 12,5% du capital du consortium. La décision finale pour ce projet est attendue dans le courant de l'année 2026.
- **AO5 Bretagne Sud** : ce projet offshore affiche une capacité de 250 MW, et serait détenu à concurrence de 50% par ELICIO. La décision finale d'attribution est prévue pour 2029.
- **AO6 Méditerranée** : ce projet se compose de deux tranches de 250 MW, et serait détenu à concurrence de 50% par ELICIO. La décision finale pour ce projet est attendue dans le courant de l'année 2030.

En cas de succès, ces appels d'offres offshore appelleront, pour rappel, un besoin de financement complémentaire de la part de NETHYS, entre 100 M€ et 250 M€ dès 2026.

Par ailleurs, dans le domaine offshore, la tendance est à la consolidation de l'actionnariat des parcs existants en Belgique. ELICIO pourrait, le cas échéant, y participer aux côtés d'autres acteurs publics.

En ce qui concerne les projets onshore, ELICIO dispose actuellement d'un portefeuille de projets représentant une capacité de production sous-jacente d'environ 1.400 MW (en regard de 363 MW de capacité à fin 2023) :

- **En Belgique** : ELICIO ambitionne de doubler son parc de production dans un horizon de 5 ans principalement en Wallonie (autre axe stratégique majeur), ce qui représente aujourd'hui près d'un tiers de sa capacité installée sur le territoire national. Trois projets (Bastogne-Hemroulle, Sambreville³ et Hannut, représentant 31 MW pour ELICIO) sont actuellement en phase de finalisation par les équipes d'ELICIO.
- **En France** : ELICIO est aujourd'hui présente en Bretagne et dans les Hauts-de-France (au total 203 MW seront en exploitation début 2024). Le portefeuille de projets couvrant ces régions ainsi que celles du Centre, de l'Est et de la Bourgogne-Franche Comté devrait pouvoir faire aboutir 100 à 120 MW de nouvelle capacité dans les 5 ans à venir, soit une perspective de croissance de capacité semblable à celle identifiée pour la Belgique.
- **En Serbie et en Espagne** : ELICIO a pour ambition de réaliser des projets d'une capacité de 50 à 100 MW d'ici 2028.

Au total, le potentiel de croissance organique devrait donc permettre à ELICIO de réaliser un quasi-doublement de sa capacité installée en éolien terrestre dans un horizon de 5 ans environ.

³ La constitution de la SPV a été validée par le Conseil d'administration d'ENODIA en octobre 2023.

Enfin, concernant l'emprunt d'ELICIO auprès de son actionnaire NETHYS à concurrence de 53 M€, un remboursement de 10 M€ a été effectué à raison de 50% en janvier 2023 et le solde en juillet dernier. S'agissant des 43 M€ restants, ces derniers ont été convertis en capital en février 2023. Suite à cette opération, le capital d'ELICO s'élève désormais à 206 M€, NETHYS en restant l'unique actionnaire.

Pour 2023, les premiers résultats financiers d'ELICIO s'avèrent positifs, compte tenu de la qualité des vents et des prix du marché très élevés. Cependant, ces conditions favorables pourraient ne pas se reproduire de manière systématique chaque année.

L'objectif pour ELICIO est de distribuer à partir de 2024 un dividende annuel récurrent d'une vingtaine de millions d'euros à son actionnaire NETHYS.

*

❖ **ELICIO - éléments clés de la 2^e évaluation :**

1. Activité offshore

NETHYS détient toujours l'intégralité du capital d'ELICIO, soit une participation de 100 %.

L'évènement majeur des derniers mois est l'adjudication en mai 2024 du projet **AO5 Bretagne Sud** au consortium « PENNAVEL », formé à parts égales par ELICIO et BAYWA R.E.. Cette désignation est l'aboutissement d'un processus d'appel d'offres compétitif initié en 2021 pour un projet éolien flottant en mer d'une capacité entre 230 et 270 MW, situé au sud de la Bretagne au large de Lorient. Ce projet nécessitera des investissements financés à environ 30% (entre 20% et 40%) par fonds propres, et dont ELICIO détiendrait à terme moins de 50% (compte tenu de la volonté de trouver partenaire supplémentaire dans ce projet).

Suite à l'attribution de Bretagne Sud, le consortium formé par ELICIO et BAYWA R.E. a finalement décidé de ne pas remettre offre pour le projet **AO6 Méditerranée**.

ELICIO reste toujours active dans les projets éoliens offshore « **ScotWind – Buchan Offshore Wind** » et « **Princesse Elisabeth Zone** », dont l'attribution du premier lot de ce dernier est attendue courant 2026.

Ces appels d'offres offshore appelleront, pour rappel, des besoins de financement complémentaires importants de la part de NETHYS.

Enfin, plus globalement, l'accélération de la transition énergétique va engendrer un besoin de consolidation plus large parmi les acteurs historiques de taille moyenne ou petite dans le secteur éolien, tant en Belgique qu'en Europe.

2. Activité onshore

En ce qui concerne les projets onshore, ELICIO maintient les objectifs énoncés lors de la 1^{ère} évaluation. Particulièrement, les trois projets en Belgique qui étaient en phase de finalisation l'année dernière (Bastogne-Hemroulle, Sambreville et Hannut) restent d'actualité, malgré des délais importants inhérents à la finalisation de ce type de projets.

*

ELICIO S.A. a réalisé pour l'exercice 2023 un résultat net de 47,7 M€, auquel s'ajoute un bénéfice reporté des exercices antérieurs de 16,5 M€. Ces résultats financiers exceptionnels, largement dus à la qualité des vents et aux prix du marché très élevés, reflètent la performance remarquable de l'entreprise sur cette période. Toutefois, pour rappel, ces conditions favorables pourraient ne pas se reproduire de manière systématique chaque année.

Compte tenu des résultats 2023, ELICIO a distribué au 1^{er} semestre 2024 à son actionnaire NETHYS un dividende de 30 M€ (contre 4,9 M€ l'année précédente), soit un montant supérieur au dividende annuel récurrent d'une vingtaine de millions d'€ qui avait été fixé comme objectif.

*

❖ *SOCOFE - Rappel de la 1^{ère} évaluation :*

NETHYS détient une participation directe de 26,73% en SOCOFE, ainsi qu'une participation indirecte de 21,77% via NEB Participations, filiale détenue à 70,5% par NETHYS. Au total, cela représente 42% du capital de SOCOFE, et 48,5% en termes de contrôle.

NETHYS soutient SOCOFE dans la poursuite de 3 missions essentielles :

- 1. Organiser l'écosystème wallon au sein des Gestionnaires de réseaux de transport ELIA et FLUXYS au profit de la transition énergétique et de l'économie wallonne*

Récemment, SOCOFE, FLUXYS Belgium, la filiale du port d'Anvers-Bruges PIPELINK et la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) se sont associées au sein d'une structure dénommée « Fluxys c-grid » pour créer un opérateur de réseau CO₂ (activité régulée). Ce nouveau réseau aura pour objectif de soutenir les industries dans leurs efforts de transition vers une industrie à faible émission de carbone. Cette structure ambitionne de connecter le réseau de CO₂ aux infrastructures d'exportation et aux infrastructures des pays voisins, afin que des volumes puissent transiter via une colonne vertébrale de CO₂.

Par ailleurs, SOCOFE est un actionnaire de référence du Holding énergétique PUBLI-T, lui-même actionnaire d'ELIA. Il importera d'être attentif au positionnement d'ELIA qui compte procéder dès 2024 à des augmentations de capital en vue de financer les investissements importants à effectuer en Belgique et en Allemagne. Pour la Belgique, il s'agit de renforcer le réseau de transport lié à l'électrification croissante ainsi qu'à l'accroissement de la production éolienne offshore.

Ces augmentations de capital exposent SOCOFE à un risque potentiel de dilution. SOCOFE a d'ailleurs déjà participé à une 1^{ère} augmentation de capital de PUBLI-T, au cours du premier semestre 2023, à hauteur de 77,3 M€.

SOCOFE pourrait ainsi devoir intervenir à concurrence de quelque 350 M€ sur les 5 prochaines années. Selon nos informations, et pour autant que les business plans d'ELIA soient confirmés, une 1^{ère} augmentation de capital pourrait intervenir en 2024, suivie d'autres les années ultérieures.

Tel qu'indiqué dans le Plan stratégique 2023-2025, actionnaire à hauteur de 42% de SOCOFE, NETHYS devrait prévoir un montant d'environ 150 M€ mobilisable sur la période 2024-2028, pour éviter elle-même toute dilution. Cette somme sera mise à disposition de SOCOFE selon des modalités qui maintiendraient à l'identique la structure actionnariale et la gouvernance de SOCOFE.

2. *Consolider son rôle d'acteur wallon dans l'éolien offshore*

Actuellement, SOCOFE est présente dans 3 des 9 parcs éoliens offshore belges, contribuant à alimenter 1.085.000 ménages en électricité verte.

En partenariat avec ELICIO et Wallonie-Entreprendre, SOCOFE souhaite investir dans la seconde zone offshore belge, la Zone « Princesse Elisabeth », via le consortium OTARY, dont le démarrage des travaux est prévu dans les 5 prochaines années. Un accord de principe a été signé entre les actionnaires d'OTARY pour collaborer au développement de cette zone. A ce stade, la mise de fonds de SOCOFE en capital serait de l'ordre de 20 M€.

3. *Investir dans des projets innovants en Wallonie qui contribuent aux transitions énergétique et environnementale*

SOCOFE est engagée dans le développement de 3 projets de stockage d'électricité par batteries. Les besoins en capital et en prêts d'actionnaires pour SOCOFE sont estimés sur 2023-2024 entre 7 et 9,5 M€ au total, répartis comme suit :

- *1,5 M€ pour ESTOR-LUX II*
- *3 M€ pour ESTOR-LUX III⁴*
- *2,5 à 5 M€ pour GRAMME en fonction de la structure de participation et de financement.*

SOCOFE a également pris une participation de 30% dans GREEN4POWER avec pour objectif de développer un portefeuille d'actifs renouvelables. En fonction de la croissance de la société, 2 à 2,5 M€ en capital devraient être investis annuellement par SOCOFE ; soit 5 M€ sur les années 2023-2024.

Par ailleurs, SOCOFE et RESA ont constitué la société E-Wat^e (Entreprise wallonne pour l'accélération de la transition énergétique) que rejoindront prochainement les I.P.F. wallonnes actionnaires d'ORES via NEOWAL. Cette société nouvelle se veut être une entité faitière assurant l'ordonnancement d'un ensemble de projets poursuivant les objectifs de cette transition énergétique et a vocation à être détenue par la filiale de RESA Holding axée sur la transition énergétique (en cours de constitution), à capitaliser au travers de la future opération de scission partielle d'ENODIA. (voy. les détails en pages 3 et 4 de la 1^{ère} évaluation).

*

❖ **SOCOFE - éléments clés de la 2^e évaluation :**

La participation⁵ détenue en SOCOFE a connu des modifications en raison d'opérations capitalistiques énoncées lors de la première évaluation : NETHYS détient désormais une participation directe de 25,35% en SOCOFE, ainsi qu'une participation indirecte de 20,65% via NEB PARTICIPATIONS et de 2,22% via NOSHAQ, filiale et participation détenues par NETHYS à respectivement 70,57% et 37,11%. Au total, cela représente désormais 41% du capital de SOCOFE, et 46% en termes de contrôle.

NETHYS soutient SOCOFE dans la poursuite de 3 missions essentielles :

⁴ *Projet dans lequel le Conseil d'administration d'ENODIA a validé en octobre 2023 la prise de participation de SOCOFE à hauteur de 15%.*

⁵ *Consolidée jusqu'à présent par ENODIA par méthode d'intégration globale.*

1. Organiser l'écosystème wallon au sein des Gestionnaires de réseaux de transport ELIA et FLUXYS au profit de la transition énergétique et de l'économie wallonne

Le projet porté par la structure FLUXYS C-GRID vise à mettre à disposition une capacité de transport de 30 millions de tonnes de CO₂ par an d'ici 2030. Il est évidemment crucial que FLUXYS C-GRID puisse être sélectionné comme opérateur du réseau CO₂ tant en Wallonie qu'en Flandre.

SOCOFE reste attentive, au travers du Holding énergétique PUBLI-T, lui-même actionnaire du Gestionnaire de transport ELIA, au positionnement de ce dernier. Les augmentations de capital d'ELIA annoncées devraient en toutes hypothèses se concrétiser dès 2025 en vue de financer les investissements importants à effectuer en Belgique et en Allemagne. Durant la période 2024-2028, ELIA GROUP va devoir mobiliser au total 9,4 milliards d'€ pour le réseau belge (ELIA TRANSMISSION BELGIUM) et 20 milliards d'€ pour le réseau allemand (50 Hertz).

Pour parvenir à financer ses ambitions, ELIA envisage de faire appel, conformément aux cadres réglementaires belge et allemand, à de l'endettement (60% en Belgique et 75% en Allemagne) et à des apports de fonds propres, principalement sous la forme d'émissions de nouvelles actions, pour le solde. Le montant de fonds propres à apporter s'élève à environ 4,2 milliards d'€ au cours des cinq prochaines années. Ces augmentations de capital à venir exposent SOCOFE à un risque potentiel de dilution.

Des réflexions stratégiques sont en cours au niveau de PUBLI-T afin de garantir le maintien du contrôle de PUBLI-T sur ELIA et une première augmentation de capital pourrait intervenir en 2025.

NETHYS confirme qu'un montant d'environ 150 M€ mobilisable est à prévoir sur la période 2024-2028, pour éviter elle-même une dilution significative.

2. Consolider son rôle d'acteur wallon dans l'éolien offshore

SOCOFE reste présente dans 3 (C-POWER, RENTEL et SEAMADE) des 8 parcs éoliens offshore belges, contribuant à alimenter 10,5% de la consommation totale d'électricité du pays. C-POWER HOLDCO, dont SOCOFE détient 33,1%, vient de renforcer sa position en C-POWER en passant de 53,9% à 63,3%.

En partenariat avec ELICIO et Wallonie-Entreprendre, SOCOFE souhaite toujours investir dans la seconde zone offshore belge, la Zone « Princesse Elisabeth », via le consortium OTARY, dont le démarrage des travaux est prévu dans les 5 prochaines années. OTARY vient de s'associer à OCEAN WINDS (ENGIE) et ENECO afin de former un consortium fort et compétitif en vue de l'appel d'offre prévu fin 2024.

Dans le cadre des appels d'offres qui seront lancés fin octobre 2024 pour la Zone Princesse Elisabeth, et aussi du repowering des parcs existants, il était essentiel que les communes wallonnes (au travers de SOCOFE), et la Région wallonne (au travers de WALLONIE ENTREPRENDRE ENVIRONNEMENT), saisissent cette opportunité de renforcer leur position stratégique.

3. Investir dans des projets innovants en Wallonie qui contribuent aux transitions énergétique et environnementale

Dans le cadre de son engagement dans les projets de stockage d'électricité par batteries, ESTOR-LUX II et III, SOCOFE a réévalué ses besoins en capital et en prêts d'actionnaires entre 8 et 10 M€ au total, répartis comme suit :

- 7,5 M€ en capitalisation du SPV pour ESTOR-LUX II (projet Aubange I dont le développement touche à sa fin) ;
- 1,5 M€ pour le développement de ESTOR-LUX III (projet Aubange II).

Pour rappel, SOCOFE avait également pris une participation de 30% dans GREEN FOR POWER avec pour objectif de développer un portefeuille d'actifs renouvelables. Début 2024, GREEN FOR POWER détenait un portefeuille d'installations photovoltaïques (installées et en construction) d'une puissance totale de 190 MWc, dont plus de 80% situées en Wallonie. Vu le nombre croissant de projets en développement, le capital de GREEN FOR POWER devra être augmenté sur les 12 prochains mois ; SOCOFE devra participer à concurrence de 3,2 M€ maximum d'ici mi-2025.

S'agissant par ailleurs de la société E-WAT^e dont SOCOFE est actionnaire fondateur (et que NEOWAL⁶ a rejoint en décembre 2023), elle s'est donnée comme axes prioritaires de développement le stockage d'énergie, les parcs photovoltaïques et la biométhanisation. Depuis début 2024, plusieurs projets de batteries sont à l'étude, dont un en phase avancée de développement. Des dossiers de biométhanisation sont également à l'examen et des négociations sont en cours pour l'utilisation de terrains appartenant à des outils régionaux pour la production photovoltaïque. Tous ces projets seront mis en œuvre progressivement, avec un investissement prévu de l'ordre de 400 M€ pour une vingtaine de projets d'ici 2031. A ce jour, les efforts financiers à fournir par SOCOFE dans EWAT^e sont estimés à hauteur de 8 M€ maximum ; SOCOFE détenant 33% de la société :

- 10 M€ pour le projet de stockage par batteries GRAMME (Tihange) ;
- 10 M€ pour le projet « lighting » de LUMINUS (Visé) pour lequel un consortium E-WAT^e / ETHIAS / WALLONIE ENTREPRENDRE est en compétition ;
- 2,5 à 5 M€ pour le financement de projets photovoltaïques (dont celui du Circuit de Spa-Francorchamps) et le financement d'études de développement.

*

Le résultat 2023 de SOCOFE de 61,92 M€ lui a permis de verser en 2024 un dividende total de 18 M€, à savoir directement 11,29 M€ à NETHYS et indirectement 6,71 M€ via NEB Participations (sur la base d'un bénéfice total distribué de 44,54 M€), contre un total de 17,54 M€ versés à NETHYS en 2023.

Cette distribution correspond à un rendement sur capital de 9,13% et reflète les performances solides de SOCOFE ainsi que son engagement à générer des rendements stables pour ses actionnaires. En raison des résultats attendus pour les années 2023, 2024 et 2025, il a été décidé d'augmenter le dividende par part de 2 € par an durant ces trois années ; soit 76 € par part pour l'exercice 2023, 78 € par part pour 2024 et 80 € pour 2025, tout en respectant un *pay out ratio* minimum moyen sur les trois années de 75%.

⁶ Regroupant les IPF wallonnes actionnaires d'ORES.

B.2.2. « NETHYS contribuera au développement industriel de la région liégeoise par une participation accrue et active comme actionnaire de NOSHAQ »

❖ **NOSHAQ - Rappel de la 1^{ère} évaluation :**

En juillet dernier, NETHYS a concrétisé son intention annoncée de renforcer son positionnement au sein de NOSHAQ en participant « en direct » à une augmentation de capital de 39,8 M€. Cette augmentation de capital s'inscrit dans la politique de recapitalisation initiée en 2021 par NOSHAQ qui vise à consolider sa stratégie d'ensemble construite autour du développement de ses sept écosystèmes stratégiques : biotech, digital, industrie 4.0., immobilier et redéveloppement, agroalimentaire de qualité, ICC et énergie.

Sur le plan financier, l'opération se traduit par un renforcement de la structure de son capital, qui passe ainsi de 138 M€ à 178 M€. NETHYS en devient ainsi le deuxième actionnaire (22,4%, en plus des 21% détenus indirectement via NEB Participations) après Wallonie Entreprendre (39,6%) et est désormais représentée directement au sein du Conseil d'administration de cet Invest.

NOSHAQ, société publique d'investissements active en Province de Liège, dégage depuis l'exercice 2022 un bénéfice qui permet de garantir un rendement annuel pour ses actionnaires.

Enfin, la convention d'actionnaires de décembre 2021, adaptée en juillet 2023, prévoit désormais une remontée structurelle de dividendes de minimum 4% par an sur les montants libérés par les actionnaires.

*

❖ **NOSHAQ - éléments clés de la 2^e évaluation :**

NOSHAQ consolide sa stratégie d'ensemble construite autour du développement de ses sept écosystèmes stratégiques : **sciences de la vie, digital et numérique, industrie 4.0., immobilier et reconversion, agroalimentaire, industries culturelles et créatives, et énergie.**

NETHYS en est le deuxième actionnaire (22,4% du capital, en plus des 20,9% détenus indirectement via NEB PARTICIPATIONS) après WALLONIE ENTREPRENDRE.

Outre la représentation au sein du Conseil d'administration de cet Invest ; NETHYS bénéficie désormais d'un poste d'observateur au sein du Comité de rémunération et de nomination.

NOSHAQ a connu une activité soutenue en 2023-2024⁷, avec un montant d'investissements décidés de 173 M€ pour 156 décisions, contre 129 M€ pour 130 décisions durant l'exercice précédent. Cette dynamique est répartie entre plusieurs pôles stratégiques, parmi lesquels figurent le secteur des sciences de la vie (30 M€ pour 38 décisions), le digital et numérique (13 M€ pour 32 décisions), et l'industrie (25 M€ pour 25 décisions). Le pôle immobilier et reconversion représente quant à lui 73 M€ (pour 35 décisions), soit environ 42 % des investissements totaux. Des projets d'envergure dans différents secteurs, tels que ceux dans l'énergie (18 M€ pour 7 décisions), l'agroalimentaire (7 M€ pour 13 décisions) ou autres (7 M€ pour 6 décisions), ont également contribué à ce niveau record d'investissements. En parallèle, le portefeuille de NOSHAQ compte désormais 473 sociétés, avec un niveau d'investissement largement supérieur à la moyenne annuelle des cinq dernières années. Ces chiffres témoignent le reflet d'une politique écosystémique et d'une stratégie d'investissement orientée vers la recherche d'investissements à haute valeur ajoutée, sur le plan économique bien sûr, mais aussi sur le plan social et sociétal.

⁷ Pour rappel, le groupe NOSHAQ clôture son exercice comptable au 30 juin, le dernier exercice est par conséquent l'exercice 30/06/2023 – 30/06/2024.

Lors des deux premiers exercices de son plan stratégique et de son business plan 2021-2026 (2021/2022 et 2022/2023), NOSHAQ a distribué à ses actionnaires un dividende équivalent à 6% du capital souscrit et libéré par ces derniers. Pour rappel, le pacte d'actionnaires, adapté en juillet 2023, prévoit une remontée de dividendes structurelle de minimum 4% par an sur les montants libérés par les actionnaires. Cette politique de dividendes vise à garantir un retour sur investissement stable et prévisible pour NETHYS, tout en soutenant le développement stratégique de NOSHAQ.

*

Les résultats définitifs de l'exercice 2023-2024, ainsi que le versement éventuel d'un dividende, seront annoncés lors de l'Assemblée générale ordinaire de NOSHAQ, prévue fin novembre 2024. L'objectif du business plan, qui est de verser en moyenne 4% par an sur la période de 5 ans du plan stratégique, reste d'actualité. Cela malgré un contexte économique général plus difficile pour l'économie liégeoise en 2023-2024, affectant également le fonds d'investissement NOSHAQ.

B.2.3. « NETHYS restera présente dans les secteurs de la télécommunication et de l'ICT par ses participations minoritaires dans **ORANGE BELGIUM**⁸ et NRB »

❖ VOO Holding - rappel de la 1^{ère} évaluation :

Réalisation de la vente d'une participation majoritaire dans VOO à ORANGE BELGIUM

Les 1^{er} et 2 juin 2023, un ensemble d'opérations ont été menées aboutissant à la cession par NETHYS SA à ORANGE BELGIUM SA (« OBE ») d'une participation majoritaire de 75% moins une action dans VOO SA, à laquelle la branche d'activité « TMT⁹ » de BRUTELE a préalablement été apportée, conformément aux termes de la convention de vente conclue entre NETHYS et ORANGE BELGIUM le 24 décembre 2021.

Concrètement, les opérations suivantes ont été réalisées de manière successive :

- *Etape 1 : ENODIA et les communes de Blegny et de Dison ont acquis 100% des parts de BRUTELE, conformément à la convention de cession de parts conclue entre ENODIA et les communes associées de BRUTELE le 23 décembre 2021 ;*
- *Etape 2 : Le personnel statutaire de BRUTELE a été transféré à ENODIA et affecté par ENODIA à l'exploitation des activités TMT de BRUTELE dans le cadre d'un contrat de prestation de services ;*
- *Etape 3 : La branche d'activité TMT de BRUTELE a été apportée à VOO qui a émis en faveur de BRUTELE des actions en rémunération de l'apport ;*
- *Etape 4 : BRUTELE a ensuite été absorbée par ENODIA dans le cadre d'une fusion par absorption ;*
- *Etape 5 : ENODIA a cédé à NETHYS les actions de VOO détenues à la suite de la réalisation des étapes 3 et 4 ;*
- *Etape 6 : NETHYS a cédé à VOO HOLDING, société nouvellement constituée par ORANGE BELGIUM, 100% des actions de VOO, et ORANGE BELGIUM a ensuite cédé à NETHYS 25% plus une action des actions de VOO HOLDING. NETHYS a, en ce sens, procédé à un réinvestissement obligatoire¹⁰ de 280 M€ dans VOO HOLDING, qui lui a permis, après avoir vendu 100% des actions de VOO à VOO HOLDING, d'acquies 25% plus une action dans VOO HOLDING et ainsi, de conserver une participation minoritaire.*

NETHYS et ENODIA restent attentives à cette participation minoritaire stratégique, dans la mesure où le Groupe ENODIA entend assurer pleinement les droits réservés¹¹ qui lui sont reconnus par le pacte d'actionnaires conclu avec ORANGE BELGIUM lors de la réalisation de la vente.

Début septembre 2023, afin de faire face à un besoin de trésorerie de VOO HOLDING, NETHYS a participé à un financement au prorata de sa participation, soit 20 M€ (dont les intérêts ainsi que - selon les circonstances - le principal, seront capitalisés dans VOO HOLDING) ; financement qui a par ailleurs permis à VOO SA de

⁸ Précédemment dans VOO Holding.

⁹ « Technology - Media – Telecom ».

¹⁰ Cf. (7) du tableau de synthèse repris en page 18 du Plan stratégique 2023-2025.

¹¹ Portant notamment, pour rappel, sur la protection et la stimulation de l'emploi local ainsi que sur la sécurisation d'un déploiement équitable réduisant la fracture numérique et contribuant à dynamiser le tissu économique et administratif local.

rembourser les dettes commerciales qu'elle avait à l'égard du Groupe (celles principalement à l'égard d'ENODIA et de RESA).

En vertu du pacte d'actionnaires conclu avec ORANGE BELGIUM lors de la réalisation de la vente, NETHYS a le droit de demander à échanger sa participation minoritaire dans VOO HOLDING contre des actions d'ORANGE BELGIUM dans le cadre d'une augmentation de capital en nature, lors de différentes fenêtres de liquidité, et ce jusque mars 2025.

La 1^{ère} fenêtre pour exercer ce droit expire le 22 novembre 2023.

Le 26 octobre 2023, le Conseil d'administration de NETHYS a décidé de solliciter l'avis conforme favorable d'ENODIA sur un projet de décision par lequel NETHYS déciderait d'exercer ce droit, à la condition que les valorisations retenues permettent à cette dernière d'obtenir une participation de minimum 11% dans ORANGE BELGIUM et, qu'au plus tard au moment de la réalisation de l'apport, un nouveau pacte d'actionnaires soit conclu avec ATLAS SERVICES BELGIUM (filiale d'ORANGE SA et actionnaire de contrôle d'ORANGE BELGIUM) réitérant les droits de gouvernance et de liquidité dont bénéficierait NETHYS en tant qu'actionnaire d'ORANGE BELGIUM.

ENODIA a rendu courant de ce mois de novembre¹² 2023 un avis conforme favorable sur ce projet de décision.

La montée de NETHYS dans le capital d'ORANGE BELGIUM offrirait l'opportunité à NETHYS de détenir une participation dans un groupe de télécommunications convergent intégré, de ne plus devoir se soucier¹³ du financement des activités de VOO HOLDING, mais aussi de récupérer le financement précité de 20 M€ (dont le principal ne serait donc pas capitalisé dans VOO HOLDING) ainsi que son compte courant (l'ensemble étant de l'ordre de 50 M€) ; tout en conservant au niveau d'ORANGE BELGIUM ses droits de gouvernance (jusqu'à la conservation de 10/25^{ème} des actions qu'elle recevrait d'OBE) ainsi que le bénéfice de mécanismes de liquidité au prix plancher (tel que défini ci-après).

Par ailleurs, une fois montée au capital d'ORANGE BELGIUM, NETHYS conserverait l'opportunité de pouvoir vendre tout ou partie de sa participation minoritaire dans ORANGE BELGIUM au moyen d'une option de vente exerçable (au prix plancher de 279 M€) lors de diverses fenêtres d'exercice prévues contractuellement, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2026.

Le Groupe ORANGE pourrait quant à lui décider d'acquérir 15/25^{ème} des actions d'ORANGE BELGIUM que détiendra NETHYS à l'issue de l'apport, au moyen d'une option d'achat exerçable (au prix plancher précité) une fois contre NETHYS en septembre 2026 ou en mars 2027.

Enfin, il importe de préciser que l'apport par NETHYS de ses actions au capital d'ORANGE BELGIUM n'est pas encore réalisé. Conformément à la réglementation applicable aux sociétés cotées, il doit d'abord être analysé par un comité d'administrateurs indépendants d'ORANGE BELGIUM, avec l'appui d'un expert indépendant, qui remettra un avis au Conseil d'administration d'ORANGE BELGIUM. L'opération devra ensuite être approuvée par l'Assemblée générale d'ORANGE BELGIUM.

*

❖ VOO / ORANGE BELGIUM - éléments clés de la 2^e évaluation :

En septembre 2023, face à un besoin de trésorerie de VOO HOLDING, NETHYS a octroyé un financement de 20 M€ permettant notamment à VOO SA de rembourser ses dettes commerciales envers ENODIA et RESA.

¹² Conseil d'administration du 20 novembre 2023.

¹³ En raison de ce que ce serait dès lors à OBE à prendre en charge 100% du financement.

En octobre 2023, en vertu du pacte d'actionnaires conclu avec ORANGE BELGIUM lors de la réalisation de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA, NETHYS a décidé de notifier à ORANGE BELGIUM son souhait d'échanger sa participation résiduelle dans VOO HOLDING contre des actions d'ORANGE BELGIUM. En sa séance du 20 novembre 2023, le Conseil d'administration d'ENODIA a remis un avis conforme favorable pour cette opération.

En mai 2024, NETHYS a confirmé au groupe ORANGE son intention d'apporter ses actions VOO HOLDING au capital d'ORANGE BELGIUM, en échange d'une participation de 11,08% dans ORANGE BELGIUM. Ce projet a été soumis et approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'ORANGE BELGIUM le 2 mai 2024, après avoir franchi une série d'étapes, telles que l'avis d'un expert indépendant représentant les actionnaires minoritaires, afin de valider l'opération dans son ensemble.

Par la voie de l'avis conforme rendu, ENODIA a considéré que cet échange était une opération opportune pour le Groupe dès lors qu'elle a permis à NETHYS de récupérer le financement précité de 20 M€ ainsi que son compte courant (l'ensemble étant de l'ordre de 50 M€) et de ne plus se soucier du financement des activités de VOO HOLDING. L'acquisition d'une participation dans ORANGE BELGIUM a par ailleurs permis de devenir actionnaire d'un important groupe de télécommunications convergent intégré en Belgique, tirant ainsi parti des synergies complètes liées à l'intégration de VOO dans le groupe ORANGE.

Dans le cadre de cet échange, NETHYS a conclu une nouvelle convention d'actionnaires avec le groupe ORANGE, via sa filiale ATLAS SERVICES BELGIUM, préservant les droits acquis lors de l'accord avec VOO HOLDING en juin 2023 (droits réservés). Conformément à cette nouvelle convention, NETHYS a proposé deux administrateurs au Conseil d'administration d'ORANGE BELGIUM, lesquels veillent aux intérêts de NETHYS et ENODIA quant aux droits rappelés ci-avant. Les droits de liquidité de NETHYS ont également été réitérés après l'apport. ORANGE, via ATLAS SERVICES BELGIUM, a accordé à NETHYS une option de vente permettant de céder tout ou partie de ses actions lors de certaines fenêtres négociées, à un prix plancher de 279 M€.

NETHYS et ENODIA restent attentives à cette participation minoritaire stratégique, dans la mesure où le Groupe ENODIA entend assurer pleinement les droits qui lui sont reconnus à l'égard d'ORANGE BELGIUM par le pacte d'actionnaires conclu en mai 2024.

*

❖ *Participation dans NRB - rappel de la 1^{ère} évaluation :*

Consolidation de la participation au sein de l'opérateur NRB

Pour rappel, à la suite de l'avis conforme favorable prononcé par le Conseil d'administration d'ENODIA en février 2023, NETHYS a apporté le 31 mai 2023 l'intégralité de ses actions dans NeWIN (incluant son data center, Wallonie Data Center SA et son immobilière Phenix Data Center SA) à la société NRB, pour un montant de 50 M€.

Cette décision clôture un processus de consultation du marché ouvert et transparent initié par NETHYS en juin 2022. Par cet apport, NETHYS a vu sa participation consolidée passer de 12,38% à 18,62%, tout en garantissant, via une convention d'actionnaires, des droits de gouvernance au sein d'un acteur important dans un secteur en plein essor en Région wallonne. NETHYS a en outre bénéficié d'un ajustement de prix sur cette opération de quelque 2,9 M€.

Il est à noter également que suite à l'absorption de BRUTELE, actionnaire à concurrence de 1,81% de N.R.B., ENODIA est aujourd'hui détentrice de cette participation minoritaire. Des discussions seront engagées à brève

échéance afin de convenir des modalités de cession de celle-ci au profit de NETHYS, dans un souci d'unicité de détention de cette participation au sein du Groupe.

La convention d'actionnaires signée le 31 mai 2023 entre NETHYS et ETHIAS (laquelle détient 63,52% des actions de NRB), inclut une option d'achat pour ETHIAS sur l'ensemble des parts de NETHYS liées à l'apport de NeWIN, soit 4.769 actions de NRB (représentant 7,12% du capital). ETHIAS peut exercer cette option d'achat entre six mois et douze mois à compter de l'apport qui a eu lieu le 31 mai 2023. En tout état de cause, cette option peut donc être exercée au plus tôt le 31 décembre 2023 et au plus tard le 31 mai 2024. Le prix d'exercice de cette option d'achat est fixé à 50 M€. La convention d'actionnaires accorde également à NETHYS une option de vente réciproque, selon les mêmes termes et conditions à ceux de l'option d'achat précitée.

*

❖ Participation dans NRB - éléments clés de la 2^e évaluation :

Exercice de l'option d'achat-vente prévue par la convention d'actionnaires

Le 8 avril 2024, NETHYS a adopté un projet de décision relatif à l'exercice de l'option de vente à ETHIAS de ses actions en NRB SA selon les dispositions prévues au pacte d'actionnaires, et ce pour un montant de 50 M€. Ce projet de décision a fait l'objet d'un avis conforme favorable du Conseil d'administration d'ENODIA du 29 avril 2024.

Le 2 mai 2024, NETHYS a dès lors exercé son option de vente à ETHIAS, cédant ainsi les 4.769 actions de NRB pour le montant précité. ETHIAS pouvait par ailleurs exercer une option d'achat sur ces actions entre le 31 décembre 2023 et le 31 mai 2024.

A la suite de l'exercice de cette option par NETHYS, sa participation dans NRB est passée de 18,62% à 11,49%.

En outre, compte tenu de la volonté des actionnaires minoritaires de NRB (à savoir la CILE, la SWDE et INTERFIN) de céder leurs parts dans NRB - représentant un total de 8.337 actions (soit 12,45% du capital de NRB) - plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude par l'actionnaire majoritaire de NRB (ETHIAS), avec ou sans la participation de NETHYS au rachat de ces parts.

Ces scénarios sont toutefois encore en discussion entre les différents acteurs, ce qui explique par ailleurs que NETHYS n'a toujours pas été en mesure de faire une proposition à ENODIA pour le rachat des 1,81% du capital que cette dernière possède en direct dans NRB, suite à l'absorption de BRUTELE SC.

*

NRB a clôturé l'exercice 2023 avec un résultat net consolidé de 10,6 M€, en baisse par rapport aux 21,2 M€ enregistrés en 2022. Malgré cette diminution, NRB a pu verser, fin mai 2024, un dividende de 4,6 M€ à ses actionnaires, dont 0,9 M€ à NETHYS. À titre de comparaison, une distribution de 16 M€, dont 2 M€ pour NETHYS, avait été réalisée l'année précédente.

B.2.4. « NETHYS continuera à être un soutien au secteur culturel et cinématographique par ses participations au sein de deux entreprises actives, TAXSHELTER.BE et SHELTER PROD, dans la production cinématographique, l'art de la scène et le gaming, bénéficiant du régime fiscal de tax shelter »

❖ **Taxshelter.be / Shelter Prod - rappel de la 1^{ère} évaluation :**

Le tax shelter est un incitant fiscal fédéral destiné à soutenir la production et la création d'œuvres audiovisuelles européennes et qui permet à une société qui le souhaite de bénéficier d'une déduction d'impôt qui peut atteindre jusque 310% de son versement, augmenté d'un rendement déterminé.

Au travers de la participation majoritaire à hauteur de 72% détenue dans Taxshelter.be SA (qui détient sa propre société de production, Shelter Prod SA), NETHYS apporte son soutien aux œuvres et productions cinématographiques en Belgique. Après plusieurs années de croissance, Taxshelter.be a confirmé ses bonnes performances en 2022 et a encore vu augmenter ses levées de fonds (dépassant les 34 M€ en 2022), consolidant ainsi sa position d'acteur significatif sur le marché du tax shelter. Cela vaut également en termes de nombre de projets et de producteurs soutenus, avec 265 projets financés pour le compte de 65 producteurs.

Pour rappel, depuis sa création en 2004, Taxshelter.be a levé plus de 210 M€ et a soutenu plus de 1.015 projets audiovisuels et scéniques.

Il est à noter qu'à la suite de l'extension de cet incitant fiscal au jeu vidéo, approuvée récemment par la Commission européenne et le Gouvernement fédéral, l'objet social de Taxshelter.be et Shelter Prod a été étendu à ce secteur. Depuis juillet 2023, les équipes de Taxshelter.be peuvent dès lors également y lever des fonds.

*

❖ **Taxshelter.be / Shelter Prod - éléments clés de la 2^e évaluation :**

Le tax shelter est un incitant fiscal fédéral conçu pour soutenir la production et la création d'œuvres audiovisuelles européennes et qui permet à une entreprise ou à un particulier de bénéficier d'une déduction d'impôt égale à son investissement, augmenté d'un rendement déterminé.

Au travers de ces deux sociétés, NETHYS apporte son soutien à un large éventail de créations, y compris les œuvres cinématographiques, audiovisuelles mais aussi scéniques (et même récemment les jeux vidéo) en Belgique.

TAXSHELTER.BE continue à confirmer ses bonnes performances en 2023 avec des levées de fonds quasi aussi importantes que l'année précédente (dépassant les 33 M€ en 2023, contre 34 M€ en 2022). Cela vaut également en termes de nombre de projets et de producteurs soutenus, avec 253 projets financés (143 projets audiovisuels, 108 œuvres scéniques et 2 jeux vidéo) pour le compte de 62 producteurs.

Depuis sa création en 2004, TAXSHELTER.BE a levé plus de 243 M€ et a soutenu plus de 1.268 projets audiovisuels et scéniques.

Les 3 administrateurs siégeant désormais aux Conseils d'administration de TAXSHELTER.BE et SHELTER PROD (qui sont également membres du Conseil d'administration de NETHYS) ont notamment pour mission de garantir le soutien de TAXSHELTER.BE à l'activité artistique locale. Une rencontre a en outre été organisée en ce mois d'octobre 2024 entre les équipes de TAXSHELTER.BE et les acteurs du milieu culturel liégeois afin d'explorer les opportunités de soutien.

B.2.5. « NETHYS gérera avec prudence les actifs financiers »

❖ **Gestion des actifs financiers - rappel de la 1^{ère} évaluation :**

Une gestion financière respectueuse des critères ESG¹⁴

Une partie du montant perçu de la cession de 75% moins une action de la participation dans VOO SA fait l'objet d'une gestion financière active par NETHYS, dans la mesure où les montants qui devront être investis dans ses filiales ou dans les nouveaux projets ne le seront pas immédiatement.

Précisément, à la suite d'une consultation de marchés menée sur la base de critères stricts et rigoureux, une partie substantielle des actifs générés a été confiée à deux gestionnaires de fonds reconnus sur le marché. Les mandats de gestion discrétionnaires ont ainsi été mis en place début septembre 2023. Ceux-ci établissent de manière détaillée et précise les critères d'investissement de NETHYS et fournissent un cadre clair aux gestionnaires d'actifs.

Cette décision a été prise dans le souci d'optimiser les rendements financiers pour les motifs énoncés ci-avant.

Un Comité de gestion financière, doté d'un règlement d'ordre intérieur spécifique, a été instauré pour superviser l'ensemble du processus. Ce comité composé d'Administrateurs de NETHYS et d'experts est responsable de la définition et de la surveillance de la stratégie globale de gestion financière de NETHYS ; la Directrice financière d'ENODIA y siège également en qualité de membre.

Toutes les opérations financières font l'objet d'un reporting régulier et transparent aux organes compétents (Comité de gestion financière et Conseil d'Administration de NETHYS), garantissant ainsi une gestion financière prudente, transparente et responsable.

De plus, dans le cadre de ces placements financiers, une attention particulière est accordée au respect des critères ESG les plus exigeants. Ceci est en ligne avec l'engagement du Groupe ENODIA en faveur du développement durable et de la promotion des activités industrielles belges notamment.

La gestion de ces actifs financiers représente une opportunité significative de revenus pour NETHYS et donc, indirectement pour les actionnaires d'ENODIA.

*

❖ **Gestion des actifs financiers - éléments clés de la 2^e évaluation :**

Les mandats de gestion discrétionnaires des fonds précités ont été mis en place début septembre 2023 avec CANDRIAM et DEGROOF-PETERCAM ASSET MANAGEMENT (DPAM). Ceux-ci établissent de manière détaillée et précise les critères d'investissements de NETHYS et fournissent un cadre clair aux gestionnaires d'actifs. Cette décision a été prise dans le souci d'optimiser les rendements financiers, étant donné que les montants à investir dans les filiales existantes de NETHYS ou dans de nouveaux projets ne seront pas tous déployés immédiatement (voy. ci-après en page 21 le titre « Synthèse des financements réalisés par NETHYS au sein de ses axes stratégiques prioritaires »).

Les critères d'investissements fixés dans les mandats de gestion incluent une approche structurée, tant chez CANDRIAM que chez DPAM. Les deux gestionnaires ont adopté une stratégie commune répartie sur trois portefeuilles distincts :

¹⁴ Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- **Portefeuille 1 : Obligataire et court terme**
 - 100 % obligations (billets de trésorerie, certificats de dépôts, bons d'Etats), avec des horizons de placement allant de 3 mois à 1 an.
 - 100 % en euros, rating minimum BBB.
 - Liquidité élevée pour répondre aux besoins de trésorerie à court terme du groupe.

- **Portefeuille 2 : Obligataire diversifié à moyen terme**
 - 100 % obligations d'entreprises et gouvernementales, avec un horizon de placement de 3 à 4 ans.
 - 100 % en euros, avec un rating minimum de BBB.
 - Liquidité optimale et flexible pour s'adapter aux conditions du marché.

- **Portefeuille 3 : Portefeuille équilibré à long terme**
 - 60 % obligations (40 % souveraines et 20 % d'entreprises) et 40 % d'actions (zone Euro) via des fonds indiciels.
 - Horizon de placement de 5 à 7 ans, avec une diversification importante par secteurs et pays.
 - Avantages de la gestion en fonds : diversification optimale et liquidité assurée grâce à une valorisation quotidienne des actifs.

De plus, dans le cadre de ces placements financiers, une attention particulière est accordée au respect des critères ESG les plus exigeants. Ceci est en ligne avec l'engagement du Groupe ENODIA en faveur du développement durable et de la promotion des activités industrielles belges notamment.

Depuis la mise en place des mandats de gestion discrétionnaires en septembre 2023, les investissements réalisés ont été conformes aux critères d'investissement fixés.

Ces actifs financiers ont généré un revenu de 11,3 M€ au 31 décembre 2023 (contre 1,6 M€ au 31 décembre 2022). Ce montant a été investi entre le 1^{er} juin et la mi-septembre 2023, jusqu'à ce que les fonds soient confiés à CANDRIAM et DPAM, tel qu'explicité ci-avant.

Au 30 juin 2024, les résultats des placements financiers s'élevaient à 9,55 M€, en augmentation par rapport aux 1,3 M€ du 30 juin 2023. Ce résultat inclut :

- Produits des placements confiés aux gestionnaires : 5,66 M€ (contre 0 € en 2023).
- Intérêts sur placements bancaires à terme : 688 k€ (contre 1,3 M€ en 2023).
- Taxes sur les placements financiers : 745 k€ (contre 0 € en 2023).
- Intérêts courus non échus : estimés à 4 M€ (contre 0 € en 2023).

Sur la base d'un placement moyen de 500 M€ avec un taux de rentabilité moyen net de 2,75 %, était projeté un revenu annuel stable pour ENODIA de 5 M€ en 2023 et de 13,5 M€ à partir de l'année 2024. Ces prévisions devraient être respectées (en fonction de l'évolution des marchés), comme en témoignent les résultats détaillés ci-avant des placements financiers de NETHYS.

Toutes les opérations financières font par ailleurs l'objet d'un reporting régulier et transparent aux organes compétents (Comité de gestion financière et Conseil d'administration de NETHYS), garantissant ainsi une gestion financière prudente, transparente et responsable.

Le Comité de gestion financière de NETHYS a par ailleurs recommandé quelques ajustements stratégiques pour s'adapter aux fluctuations du marché et aux opportunités d'investissement à long terme.

La gestion de ces actifs financiers continue de représenter une opportunité significative de revenus pour NETHYS, contribuant ainsi indirectement aux bénéfices des Associés d'ENODIA.

Notons également que le Comité de gestion financière et le Conseil d'administration de NETHYS restent pleinement engagés à assurer une gestion prudente, transparente et responsable de ces actifs, en maintenant un équilibre entre rendement financier et impact positif sur la société et l'environnement.

*

*

*

Synthèse des financements réalisés par NETHYS au sein de ses axes stratégiques prioritaires :

Pour rappel, le Plan Stratégique 2023-2025 a planifié des besoins d'investissements¹⁵ dans les filiales existantes de NETHYS S.A. de 550 M€ à horizon 2028 en réponse notamment aux exigences du ruling fiscal :

Besoins de financement estimés	2023/2028 (en M€)
<i>ELICIO</i>	250
<i>SOCOFE</i>	150
<i>NOSHAQ</i>	40
<i>Réserve disponible pour investissements (VOO)</i>	110
Total	550

Au terme de cette 2^e évaluation, les principaux investissements planifiés au sein des filiales de NETHYS et projets stratégiques, ainsi que les financements réalisés à ce jour s'établissent comme suit :

2023/2028 (en M€)	Besoins de financement estimés dans le plan stratégique	Financements réalisés / engagements pris à ce jour
ELICIO	250	110 + 70 + ? (i)
SOCOFE	150	150 (ii)
NOSHAQ	40	40
Réserve disponible pour investissements (VOO)	110	20

- (i) Dans le cadre du projet **AO5 Bretagne Sud** (voy. pages 6-7), NETHYS a prévu un investissement en capital de 110 M€, à échéance 2030. A ce montant s'ajoutent différentes garanties éventuelles à constituer par NETHYS dans le cadre de ce projet, pour un total de maximum 70 M€. D'autres projets à court terme sont à l'étude et demanderont très certainement des besoins supplémentaires en capital.
- (ii) Comme stipulé en page 10, le montant de 150 M€ est mobilisé pour la période 2024-2028 afin d'éviter une potentielle dilution significative de NETHYS dans le capital de SOCOFE.

¹⁵ Voir page 24 du Plan stratégique 2023-2025.

B.3. Optimisation énergétique des bâtiments publics et communautés d'énergie

❖ Rappel de la 1^{ère} évaluation :

Pour rappel, le Plan stratégique 2023-2025 prévoit « un ensemble d'investissements à concurrence d'un maximum de 100 M€ dans le développement de communautés d'énergie au bénéfice des Communes et de la Province de Liège, ou dans d'autres activités pouvant leur bénéficier. »

L'objectif poursuivi en matière d'optimisation énergétique des bâtiments publics est d'alléger les charges communales/provinciales tant à l'ordinaire (diminution des dépenses de fonctionnement) qu'à l'extraordinaire par un soutien à l'investissement.

Or, il semblerait que tous les acteurs publics n'aient pas les mêmes attentes (considérant par exemple qu'ils soient ou non propriétaires de ceux-ci, besoins énergétiques en fonction de l'affectation du bâtiment, ...). Partant de ce constat, 6 différentes actions pourraient être proposées aux Communes associées et à la Province :

- 1. Accompagnement technique (service de conseils) ;*
- 2. Financement de projets de rénovation énergétique (en complément des différents subsides existants) ;*
- 3. Réalisation de sites de production d'énergie décentralisée (photovoltaïque, petit éolien, hydro-électrique et biomasse) ;*
- 4. Amélioration de l'autoconsommation de sites de production existants (monitoring et batteries) ;*
- 5. Amélioration de la disponibilité de sites de rechargement pour véhicules électriques par la fourniture et pose de bornes de recharge ;*
- 6. Aide à la création de communautés d'énergie pour valoriser la réinjection des sites de production décentralisée.*

La structuration de ce projet, sous ses aspects juridiques et fiscaux notamment, est actuellement en cours de réflexion entre NETHYS et ENODIA, en collaboration avec d'autres partenaires publics potentiels, tels qu'ECETIA, en vue de sa concrétisation pour l'échéance de la seconde évaluation du Plan stratégique 2023-2025.

Dans ce cadre, une démarche participative à l'égard des Associés sera initiée lors du 2^e trimestre 2024 afin de cerner au mieux leurs attentes spécifiques. Certaines ont déjà – quant au principe – été relayées par des Bourgmestres des Communes associées lors de la présentation du Plan stratégique le 4 avril dernier.

*

❖ Éléments clés de la 2^e évaluation :

La structuration de ce projet, notamment sous ses aspects juridiques et fiscaux, a été analysée par ENODIA et NETHYS, avec le concours d'ECETIA.

Il en résulte que le projet pourrait être structuré sous trois formes :

- i. mise en place d'un cadre de subsidiation par ENODIA ;
- ii. distribution par ENODIA de dividendes en nature ;
- iii. conclusion d'un contrat entre ECETIA et ENODIA, en application d'une exception « in house » pour permettre à cette dernière d'apporter gratuitement des services techniques à ses associés.

Vu ce qui précède, l'implication directe de NETHYS vis-à-vis des Associés d'ENODIA n'est à ce stade plus envisagée. Néanmoins, NETHYS assumera son rôle dans le soutien financier nécessaire

au déploiement effectif du projet au départ de l'enveloppe de 100 M€ réservée à cette fin.

Une démarche participative à l'égard des Associés - afin de cerner au mieux leurs attentes spécifiques - sera finalement organisée en 2025. Dans l'intervalle, ENODIA n'exclut pas de recueillir l'avis de l'Autorité de tutelle quant à une forme de structuration du projet qui est pour le moment privilégiée, ce suite à des discussions techniques préalables nouées avec le SPW.

B.4. Conclusions générales

Il apparaît que les objectifs de NETHYS fixés pour l'année 2024 sont non seulement atteints mais dépassés. En effet, les dividendes versés par les principales filiales et participations de NETHYS pour l'exercice 2023, ainsi que les revenus générés par les placements financiers au cours des six premiers mois de l'année 2024, ont permis d'atteindre un total cumulé de 63 M€.

Il importe de relever à cet égard que la totalité des dividendes de ses filiales et participations ont été perçus sur la première moitié de l'année 2024. Par conséquent, il ne faut donc pas s'attendre à une progression similaire pour le reste de l'année.

En synthèse.:

(en M€)	2023		2024		2025
	Plan stratégique	Réel	Plan stratégique	Réel	Plan stratégique
SOCOFE	15	17,5	15	18	15
ELICIO	5,5	5	22,5	30	22,5
NEB Participations (hors SOCOFE)	2	2	2	2,5	2
NRB	2,5	2	2,5	1	2,5
PUBLILEC	2	0	2	2	2
Gestion financière	5	11	13,5	9,5 ¹⁶	13,5
Total	32	37,5	57,5	63	57,5

¹⁶ Au 30 juin 2024.

C. Fonctions, responsabilités et contraintes propres à ENODIA

Consignes de lecture pour cette partie C :

Certains éléments de la 1^{ère} évaluation sont rappelés dans cette police d'écriture.
Les éléments relatifs à la 2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025 sont communiqués dans cette police d'écriture.

❖ Rappel de la 1^{ère} évaluation :

ENODIA est employeur d'un ensemble de travailleurs contractuels et statutaires dont la majeure partie est affectée à la gestion technique et opérationnelle de l'opérateur VOO.

Suite à l'absorption de l'intercommunale BRUTELE (1^{er} juin 2023), ENODIA a vu sa population s'accroître de 105 membres de personnel statutaires supplémentaires. De ce fait, ENODIA emploie aujourd'hui 183¹⁷ personnes.

Tel que développé¹⁸ plus en détail dans le Plan stratégique 2023-2025, le passif social d'ENODIA se compose principalement :

- (i) Des coûts des membres de son personnel. Les membres du personnel d'ENODIA sont affectés à l'activité TMT de VOO SA, à l'exception des quelques membres dédiés au fonctionnement des activités de supports et de holding d'ENODIA.*

Les coûts du personnel afférents à l'activité TMT sont supportés par VOO SA dans le cadre de la convention de prestations de services conclue entre ENODIA¹⁹ et VOO SA. Il convient cependant de souligner que la nature même des activités de holding d'ENODIA ne lui confère pas de latitude en matière de réaffectation de personnel à des activités opérationnelles.

- (ii) Des charges de pension (de base et de responsabilisation) de son personnel « propre », mais aussi celles de responsabilisation liées à la production d'électricité pour le personnel issu de l'«ex-SOCOLIE²⁰», charges auxquelles NETHYS SA - société bénéficiaire de cette activité - doit et devra continuer à être financièrement solidaire.*

*

¹⁷ Au 31 octobre 2023.

¹⁸ Pages 7 et 8 du Plan Stratégique 2023-2025.

¹⁹ L'objet de cette convention porte tant sur le personnel contractuel et statutaire d'ENODIA que sur le personnel statutaire repris de BRUTELE.

²⁰ Pour rappel, en 2006 lors de l'absorption de la SOCOLIE par notre Intercommunale, l'ensemble de son personnel avait déjà été transféré par cette dernière -sous statut privé- à S.P.E. en raison de la scission des métiers induite par la libéralisation du marché de l'électricité. Comme Société absorbante, ENODIA est venue aux droits et obligations (pensions) de SOCOLIE avant transfert (carrière passée).

Sur la période 2023-2025, l'évolution estimée des charges salariales du personnel (charges de responsabilisation incluses) se présente, sous toutes réserves, comme suit :

En milliers d'€	2023	2024	2025
Plan Stratégique 2023-2025	21.293	30.596	34.793

Ces montants ont été confirmés lors de la 1^{ère} évaluation.

*

❖ **Coût des membres du personnel (charges salariales) – éléments clés de la 2^e évaluation :**

ENODIA emploie désormais 180²¹ personnes (contre 183, au 31 octobre 2023).

En mars 2023, lors de l'établissement du Plan stratégique 2023-2025, ENODIA n'était pas en possession des données relatives aux charges salariales réelles du personnel statutaire de BRUTELE dès lors que l'opération de fusion par absorption ne s'était pas encore concrétisée. Par conséquent, des extrapolations pessimistes avaient été effectuées dans un souci de gestion prudente.

Cette 2^e évaluation permet d'affiner les chiffres en matière de charges salariales puisque nous disposons désormais de ces données. Par ailleurs, le climat inflationniste dans lequel nous nous trouvons nous avait conduit à retenir un rythme d'indexation important. En 2022, l'indice-santé s'est accru de 9,25%, contre 4,33% en 2023 et 3,23% en 2024.

En milliers d'€	2023	2024	2025
Plan Stratégique 2023-2025	21.293	30.596	34.793
1 ^{ère} évaluation	21.293	30.596	34.793
2^e évaluation	21.293	25.985,09	27.837,77

*

❖ **Rappel de la 1^{ère} évaluation : charges de pension**

Il convient de rappeler la problématique « pensions du personnel statutaire au sein des Pouvoirs locaux », dont ENODIA fait partie, qui est au centre de beaucoup de préoccupations.

Tout d'abord, les cotisations de base sur les rémunérations du personnel statutaire seront dès 2024 portées d'un taux de 41,5 % à 45 % afin de soutenir le financement du fonds solidarisé.

En outre, les cotisations de responsabilisation, destinées à financer le déficit du fonds solidarisé, sont en augmentation constante.

²¹ Au 30 septembre 2024.

- Les montants de cotisations de responsabilisation tels que présentés dans le Plan stratégique 2023-2025 restent également en adéquation avec les montants initiaux, malgré une hausse du coefficient de responsabilisation (de 52,5% à 52,94% pour l'année 2022, actualisée lors de la régularisation reçue en octobre 2023) et, à ce stade, inchangée pour les années ultérieures²².
- Il importe de souligner que les cotisations de responsabilisation afférentes au personnel statutaire issu de l'ex-BRUTELE (pour la « carrière passée ») ont fait l'objet d'une réévaluation préalablement au closing. Un montant de 101,4 M€²³ a donc été prélevé par ENODIA sur le prix payé aux Communes de BRUTELE pour l'acquisition de leurs parts, afin de couvrir cette charge. Tel qu'annoncé, ce montant fera en outre l'objet d'une réévaluation quinquennale. Pour la « carrière future », ces charges sont couvertes par une convention de « service cost » et sont intégralement assumées par VOO SA.
- Pour rappel, les montants estimés en matière de cotisations de responsabilisation :

En €	2023	2024	2025
Plan Stratégique 2023-2025	3.991.278,40	5.016.315,61	5.819.734,93

Ces montants ont été confirmés lors de la 1^{ère} évaluation.

*

❖ Charges de pension – éléments clés de la 2^e évaluation :

Les charges de responsabilisation dans le cadre de la 2^e évaluation tiennent compte des éléments suivants :

- Un coefficient de responsabilisation incertain qui évolue constamment en fonction du déficit du Fonds solidarisé. Les taux annoncés par les projections du Service Fédéral des Pensions (SFP) au 2 septembre 2024 ont été retenus, à savoir 71,26% pour 2023, 73,85% pour 2024 et 77,94% pour 2025.
- La simulation fournie le 2 septembre 2024 par le SFP cumule la responsabilisation d'ENODIA et celle du personnel ex-BRUTELE de par les effets de la fusion ; données dont nous n'étions pas jusqu'alors en possession.
- Les cotisations de base pour 2023 sont fixées à 44%, et dès 2024, au taux maximal de 45%.

En €	2023	2024	2025
Plan Stratégique 2023-2025	3.991.278,40	5.016.315,61	5.819.734,93
1 ^{ère} évaluation	3.991.278,40	5.016.315,61	5.819.734,93
2^e évaluation	4.633.244,97	4.960.097,05	5.717.560,57

Par ailleurs, la Loi du 25 avril 2024²⁴ modifie le financement du Fonds solidarisé, lequel reposait sur un principe de réduction « Second Pilier » de 50% pour appliquer désormais une réduction basée sur les principes suivants : « La partie procentuelle du coût pour l'employeur du régime de pension qui peut être déduit de la cotisation de responsabilisation est fixée de telle sorte que le

²² Sous réserve des régularisations futures.

²³ Au lieu du montant de 89 M€ antérieurement estimé.

²⁴ Portant la réforme des pensions.

montant total des déductions soit égal au montant maximal total des majorations de la cotisation de responsabilisation qui peuvent être appliquées sur base de l'alinéa 5, sans pouvoir être supérieur à 50%. » Ainsi, le pourcentage de réduction octroyé sera fonction des majorations applicables auprès des autres Pouvoirs locaux et ne sera connu qu'une fois les calculs réalisés par le SFP.

D. Synthèse Perspectives dividendaires 2023-2025

Consignes de lecture pour cette partie D.:

Les éléments de la 1^{ère} évaluation sont rappelés dans cette police d'écriture.

Les éléments relatifs à la 2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025 sont communiqués dans cette police d'écriture.

D.1. Dividendes à percevoir par ENODIA

Compte tenu des dividendes prévisionnels annoncés par NETHYS et de la sortie désormais effective de RESA du Groupe ENODIA intervenue en mars 2024, les projections de dividendes à percevoir par ENODIA au terme de la 2^e évaluation se présentent comme suit :

Dividendes perçus/à percevoir par ENODIA			
	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
NETHYS	10 M€	16 M€ (+18,79 M€****)	28 M€
Dividende exceptionnel (VOO)	150 M€*		
RESA	18,8 M€	/***	/
Total	178,8 M€**	34,79 M€	28 M€

(*) NETHYS a procédé à la distribution du produit exceptionnel VOO de 150 M€ en faveur d'ENODIA par la voie d'un acompte sur dividendes, en vue de permettre à ENODIA de formuler, à son tour, à l'Assemblée générale une proposition de distribution de 150 M€.

(**) Hors des 48 M€ reçus de NETHYS en septembre 2023 destinés au remboursement intervenu de la « dette OGEO FUND » (voir page 16 de la première évaluation).

(***) Conformément au projet de scission partielle, les dividendes éventuellement attachés aux actions RESA et afférents au bénéfice de RESA au titre de l'exercice 2023 et aux titres des exercices ultérieurs sont acquis à RESA HOLDING dans leur intégralité.

(****) Dividende complémentaire versé par NETHYS à ENODIA exclusivement à des fins de trésorerie.

D.2. Dividendes à distribuer par ENODIA à ses Associés

Les perspectives de dividendes aux Associés annoncées dans la 1^{ère} évaluation du Plan stratégique restent inchangées dans le cadre de cette 2^e évaluation (étant précisé que le dividende de l'exercice 2022 de RESA a finalement fait l'objet en mars 2024 d'une décision de distribution par ENODIA).

Les projections de dividendes au bénéfice des Associés publics se présentent, au terme de cette 2^e évaluation comme suit :

	Projections dividendaires d'Enodia		
	2023	2024	2025
<i>1^{ère} évaluation du Plan stratégique 2023-2025</i>	<i>178,8 M€</i>	<i>10 M€</i>	<i>16 M€</i>
2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025	178,8 M€	28,8 M€	16 M€
<i>Composantes</i>	<i>Dividende ordinaire : (10 M€ NETHYS + 18,8 M€ RESA) Dividende exceptionnel VOO :150 M€²⁵</i>	<i>Dividende ordinaire : 10 M€ (NETHYS) 18,8 M€ (RESA)</i>	<i>Dividende ordinaire : 16 M€ (Projections NETHYS)</i>

²⁵ Liquidé le 3 octobre 2024.

E. Objectifs qualitatifs

Consignes de lecture pour cette partie E :

Certains éléments de la 1^{ère} évaluation sont rappelés dans cette police d'écriture.

Les éléments relatifs à la 2^e évaluation du Plan stratégique 2023-2025 sont communiqués dans cette police d'écriture.

Le Plan stratégique 2023-2025 d'ENODIA avait, pour rappel, retenu un ensemble d'objectifs qualitatifs dont il est dressé ci-après une **seconde évaluation** :

- Assurer le niveau de transparence attendu par les Associés et la disponibilité des informations sur ses secteurs d'activités ;

Dans le cadre de la 1^{ère} évaluation, il a été mis en évidence la mise en place d'un ensemble d'outils spécifiques soit en mode numérique soit en privilégiant une relation de proximité :

- *Un site web informatif sur les activités de la société disposant notamment d'un espace dédié aux Associés contenant l'ensemble des informations des Assemblées générales et séances/rencontres spécifiques ;*
- *L'organisation annuelle d'une séance de Conseil d'administration ouverte au public prévue par le C.D.L.D. ;*
- *Ponctuellement, des communications électroniques à l'attention des personnes-cibles des Associés publics portant sur l'actualité de l'Intercommunale et/ou de ses filiales.*

Ces différentes démarches et outils ont été perpétués et/ou actualisés au gré de l'évolution des activités du Groupe.

Rappelons également que, plus récemment, dans le contexte de la scission partielle d'ENODIA ayant mené à l'autonomisation complète de RESA de notre Groupe, la refonte menée des statuts d'ENODIA - emportant (principalement) la suppression des secteurs d'activités et des différentes classes de parts - confère assurément aux Associés une plus grande lisibilité sur leur représentativité actionnariale et sur leur droit au dividende.

- Assurer un contrôle efficace du respect des législations et réglementations, ainsi que le respect des meilleurs standards de gouvernance ;

Nous pouvons relever deux législations qui vont faire naître dans le chef d'ENODIA des obligations nouvelles :

(i)

En janvier 2023 est entrée en vigueur la Directive Européenne 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« Directive CSRD²⁶ »).

La Directive CSRD exige des entreprises visées qu'elles publient des informations de manière transparente sur l'impact de leurs activités sociales et environnementales en matière de

²⁶https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en

développement durable. Cette obligation s'inscrit dans le cadre de l'European Green Deal²⁷. La CSRD s'articule autour de trois grands thèmes : Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Chaque entreprise concernée est tenue de publier des informations sur l'ensemble de ces thèmes dans le cadre des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS).

ENODIA est visée par cette obligation dès lors qu'elle est l'entité consolidante d'un groupe composé d'une entreprise-mère et d'entreprises filiales répondant aux critères visés par la Directive.

Ce premier rapport sera arrêté et rendu public en 2026, portant sur l'exercice 2025. Il appelle un important travail de collecte et d'analyse de données financières et non financières à mener de manière coordonnée avec les filiales concernées. Ce projet a débuté courant de l'été 2024 et sera accompagné des conseils d'une société spécialisée.

(ii)

En application de la Loi du 19 décembre 2023 portant sur l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure (Pillar II), ENODIA est désignée comme entreprise-mère ultime d'un grand groupe international. Cette loi a pour objectif d'assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne. En juillet 2023, ENODIA a notifié l'assujettissement du Groupe au SPF Finances.

- Développer des espaces de concertation et d'échanges avec les Associés publics, les représentants du personnel et les directions/organes des sociétés filiales du Groupe :

Depuis plusieurs années déjà, les instances d'ENODIA ont multiplié les initiatives et démarches ayant pour objectif de promouvoir les espaces de concertation et d'échanges avec les différentes parties prenantes dans le cadre des différentes orientations prises par le Groupe.

Dans le respect du devoir d'information et de transparence à l'égard de ses Associés, l'opération de scission partielle d'ENODIA décidée par l'Assemblée générale du 27 mars 2024 a notamment fait l'objet d'une séance conjointe d'information préalable le 18 mars 2024.

Cette séance s'est tenue à l'attention des membres des Collèges ainsi que des 5 délégués désignés à nos Assemblées générales au cours de laquelle les représentants ont pu prendre connaissance des informations propres à cette opération et eu l'occasion de poser leurs questions préparatoires aux décisions à prendre au sein de leurs instances décisionnelles.

Une séance similaire a été organisée à l'attention de la Province de Liège dans le cadre de sa « Commission Intercommunales » en date du 20 mars 2024.

Les Organisations syndicales d'ENODIA ont également été préalablement informées de cette opération. Celles-ci, de façon générale, sont d'ailleurs systématiquement conviées aux Assemblées générales.

- Assurer aux membres du personnel un environnement de travail stable et sécurisé dans le cadre de la nouvelle relation commerciale entretenue avec VOO S.A. :

(i)

Dans le cadre de la relation avec le nouvel actionnaire de contrôle de VOO SA, ENODIA reste vigilante à ce qu'ORANGE BELGIUM mène une politique de ressources humaines « inclusive » visant à promouvoir la qualité des échanges et de l'expertise entre les équipes fonctionnant

²⁷ Le « pacte vert pour l'Europe » est un ensemble de mesures visant à engager l'UE sur la voie de la transition écologique, l'objectif ultime étant d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Les États membres se sont engagés à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

désormais en « One Team²⁸ » dans le but de faciliter l'intégration professionnelle de chacun des travailleurs (ENODIA, VOO, WBCC, ...).

A nouveau, aucune mesure présentant un risque de dégradation de la relation n'est à relever à ce stade.

Par ailleurs, courant 2024, un Comité « Bien-être au Travail » a été constitué au sein d'ENODIA, lequel est composé de membres du personnel issus de différents sites d'exploitation, de membres du Département des Ressources Humaines et du S.I.P.T. ainsi que de représentants des Organisations syndicales, afin de se porter à l'écoute des travailleurs et mieux déceler en amont les éventuels risques (psychosociaux) liés au « cadre de travail » pouvant affecter leur bien-être émotionnel, leur motivation et leur productivité.

(ii)

La 1^{ère} évaluation du Plan stratégique faisait état de la décision du Conseil d'administration de saisir une opportunité de déménagement du siège (rue Louvrex 95) au sein d'un bâtiment sis Boulevard Piercot 46 à Liège ; locaux partagés avec NETHYS et dans une moindre mesure, avec quelques membres du personnel d'ELICIO.

Ce déménagement est intervenu début avril 2024.

Cette nouvelle implantation répond en particulier à des critères économiques rationnels (meilleur dimensionnement du bâtiment, maîtrise de coûts énergétiques, partage des espaces de travail, ...) suite aux départs planifiés des travailleurs de RESA et de VOO SA vers d'autres lieux d'affectation d'une part, et de la vente par NETHYS (propriétaire du bâtiment) - au terme d'un processus concurrentiel - du site historique d'ENODIA sis rue Louvrex 95 au Groupe ARDENT REAL ESTATE d'autre part.

Le bâtiment Piercot offre ainsi aux équipes d'ENODIA un environnement professionnel moins vétuste – toujours au cœur de Liège – en phase avec les objectifs environnementaux poursuivis.

Dans le cadre de ce déménagement, un intérêt a également été porté à la valorisation et au reconditionnement du mobilier de bureau dans une optique de démarche éco-responsable. Ainsi, en partenariat avec RELIEVE, l'opportunité a été donnée aux Associés provincial et communaux d'acquérir du mobilier de seconde main au travers d'une plateforme spécifique.

- *Veiller au respect et à la bonne application des différents volets de la [future] convention de services régissant les relations entre ENODIA et VOO S.A.;*

La convention de services régissant les relations entre ENODIA et VOO SA a été conclue au moment du closing VOO en juin 2023. Cette convention prévoit que les coûts afférents au personnel d'ENODIA affecté à l'activité « TMT » sont supportés par VOO SA.

Dans le cadre de la 1^{ère} évaluation, il n'avait été relevé aucune difficulté particulière dans le chef des parties dans le cadre de l'exécution de cette convention.

C'est toujours le cas au terme de cette 2^e évaluation.

²⁸ Equipes intégrées

- Monitorer la création d'emplois générés par les investissements (directs ou indirects) proposés dans le présent Plan :

L'effectif moyen du personnel occupé (en ETP) au sein des sociétés consolidées par intégration globale est en diminution : il est passé de 2.263,6 en 2022 à 1.231,7 en 2023, et ce suite principalement à la sortie du périmètre du groupe de la participation majoritaire dans le pôle TMT.

Ce dernier chiffre a encore été impacté en 2024 de quelque 947²⁹ ETP par la prise en compte de l'autonomisation complète de RESA à l'égard d'ENODIA décidée en mars dernier.

Il semble par ailleurs confirmé que les investissements consentis par NOSHAQ dans les projets de redéploiement économique sur l'ensemble de la Province de Liège contribuent, de manière directe et indirecte, à la création d'emplois.

²⁹ sur base du bilan social au 31 décembre 2023 de RESA Intercommunale